

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.01PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- afin de
poursuivre le développement du réseau de fibre optique (FTTH) au cours
des années 2025 à 2028 – 3e étape**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 18 février 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER remplaçant Marceline MILLIOUD, Michel DUBEY, Denis GONIN, Yohann MEYER, Philippe PAVID, Joël WAEGER, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Gaël ZBINDEN, Responsable département réseaux et Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section REL.

Nous les remercions pour la grande qualité de leur présentation, de même que la pertinence de leurs réponses à nos questions. C'est aussi l'occasion pour nous de souhaiter un bon début de vie de jeune retraité à M. SUTTERLET, puisqu'il s'agit du - ou d'un des - derniers projets qu'il est amené à défendre devant le Conseil communal.

Résumé du préavis

Historique

Du côté du Service des énergies, le projet de raccordement généralisé d'Yverdon-les-Bains à la fibre optique a débuté en 2008, lors des premières discussions avec le partenaire sélectionné, Swisscom.

La réelle mise en œuvre de la fibre optique à Yverdon-les-Bains a ensuite officiellement démarré le 7 mai 2015, avec l'acceptation par ce Conseil d'un crédit d'investissement de CHF 15'144'000.- (PR15.09). Lors de cette première étape, ce sont 15'261 raccordements à internet haut-débit qui ont pu être posés puis mis en service.

Entre 2020 et 2023, après acceptation du préavis PR20.14PR le 1^{er} octobre 2020, 960 raccordements pour de nouvelles constructions ont été posés, de même que 3'984 prises dans des bâtiments existants (remplacement des fils de cuivre utilisés jusqu'alors par de la fibre optique).

Objectif du préavis

Actuellement et sans compter les futures nouvelles constructions, environ 4'000 prises restent à installer.

Le présent préavis demande d'autoriser la Municipalité à investir CHF 2'100'000.-, pour effectuer ces raccordements supplémentaires d'ici 2028 (délai prévisionnel, les installations n'étant effectuées que sur demande des clients).

Modèle financier en place

Le partenariat financier en cours depuis 2015 est très bénéfique pour la Ville. Le contrat liant Yverdon-les-Bains avec Swisscom, maître d'ouvrage, répartit la charge financière de l'investissement à respectivement 40% et 60%. Il permet en outre de munir chaque raccordement de deux fibres. L'une restant propriété intégrale de Swisscom, l'autre est exploitée (via Swisscom) par Yverdon-les-Bains. Elle peut ainsi la louer à la concurrence de l'ex-régie fédérale - surtout aux deux autres grandes entreprises du domaine, mais pas uniquement. Un tel modèle permet de rapidement rentabiliser l'investissement, comme illustré ci-dessous.

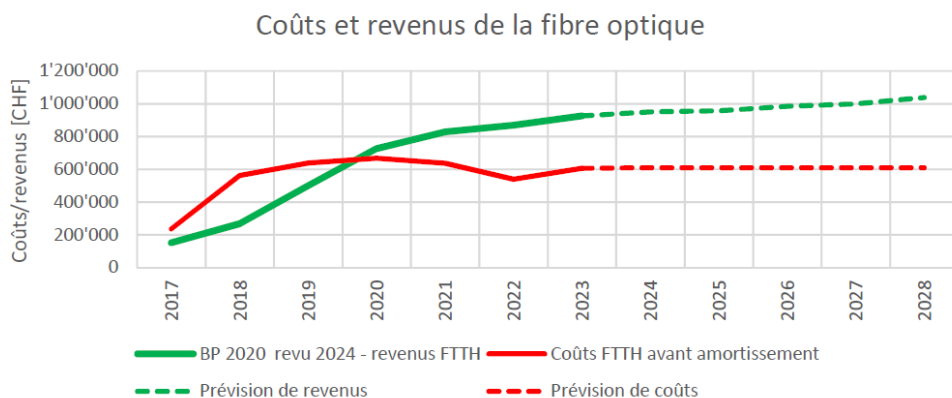


Figure 1. Coûts et revenus de la fibre optique à Yverdon-les-Bains. Source : préavis 25.01PR, page 2.

De plus, les montants nécessaires sont inscrits au plan des investissements 2024-2026 (ligne 8086). L'amortissement se fera sur 30 ans et les charges financières annuelles s'élèveront à environ CHF 125'710.-, réparties comme suit : CHF 42'020.- de frais d'entretien, CHF 13'657.- d'intérêts et CHF 70'033.- d'amortissement.

Opinion de la commission

S'agissant de la continuation d'un projet dont la mise en œuvre a commencé voici plus de 15 ans, nous sommes convaincue et convaincus qu'il est nécessaire de le continuer. En effet, il semble bien géré jusqu'ici, tant en termes techniques que financiers ou de respect du calendrier préétabli. La Commission se réjouit d'apprendre, à l'occasion de cet exposé, que l'investissement consenti dégage d'intéressants retours sur investissement pour la Commune.

De plus, refuser le préavis reviendrait à priver une part non négligeable des Yverdonnoises et Yverdonnois d'un accès à internet à haut débit. Nul n'est besoin de préciser les conséquences d'une telle situation.

Conclusions

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Martin LOOS, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 6 mars 2025